



Permi avocat restitution des points

Par **Permis avocat**, le 20/11/2020 à 12:59

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier émanant de l'Officier du Ministère Public en réponse à notre réclamation portant sur les infractions contestées.

Je vous informe que nous avons transmis ledit courrier au service du Fichier National des permis de conduire afin qu'il procède aux rectifications nécessaires sur votre fichier et procède à la réaffectation des points afférents auxdites infractions.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé dès que nous aurons le moindre retour dudit service.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Voilà ce que j'ai reçu de l'avocat maintenant je voudrais s'avoir combien de temps ça pourrait prendre pour avoir une réponse

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]